



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

Bureau des finances locales et du contrôle budgétaire

Affaire suivie par Mme CLEMENT

Tél. : 02.32.76.51.72

Fax : 02.32.76.54.59

Mél : nathalie.clement@seine-maritime.gouv.fr

Arrêté modifiant la composition de la commission chargée de la répartition de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.).

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

- Vu les articles L. 2334-32 à L. 2334-39 et R. 2334-19 à R. 2334-35 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi de finances pour 2017 n°2016-1917 du 29 décembre 2016 ;
- Vu les décrets n°2002-1522 du 23 décembre 2002 et n° 2011-514 du 10 mai 2011 relatifs aux modalités d'attribution des dotations de l'État ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 1^{er} avril 2019 portant nomination de M. Pierre-André DURAND en qualité de préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°19-76 du 23 avril 2019 portant délégation de signature à M. Yvan CORDIER, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2014 désignant les représentants des maires et des présidents des établissements publics de coopération intercommunale à la commission chargée de la répartition de la DETR ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 2 avril 2019 modifiant la composition de la commission des élus DETR ;
- Vu la démission de M. Pascal MARTIN, président de la Communauté de communes Inter-caux-Vexin ;
- Vu la désignation du 18 octobre 2019 par laquelle l'Association Départementale des Maires de la Seine-Maritime a procédé au remplacement de M. Pascal MARTIN ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Les dispositions du 1^{er} paragraphe de l'article 1^{er} de l'arrêté du 2 avril 2019 sont modifiées comme suit :

**en qualité de représentants des présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la population n'excède pas 60 000 habitants :*

- M. Eric HERBET, président de la Communauté de communes Inter-Caux-Vexin, en remplacement de M. Pascal MARTIN démissionnaire.

Article 2 - La nouvelle composition de la commission des élus DETR est annexée au présent arrêté.

Article 3 - Le mandat des membres de la commission expirera au prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Article 4 – Le présent arrêté est notifié à tous les membres de la commission chargée de la répartition de la D.E.T.R..

Article 5 - Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Rouen, le

22 NOV. 2019

Pour le préfet de la Seine-Maritime
et par délégation,
Le secrétaire général,



Yvan CORDIER

***Voies et délais de recours** – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification.*

Le Tribunal administratif de Rouen peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ANNEXE

Liste des membres de la commission des élus DETR

** en qualité de sénateurs :*

- M. Didier MARIE ;
- attente de remplacement de M. Charles REVET, démissionnaire ;

** en qualité de députés :*

- M. Xavier BATUT, député de la 10ème circonscription en Seine-Maritime ;
- M. Sébastien JUMEL, député de la 6ème circonscription en Seine-Maritime ;

** en qualité des représentants des maires des communes dont la population n'excède pas 20 000 habitants :*

- Mme Pierrette CANU, maire de SAINT-PIERRE-DE-VARENDEVILLE ;
- Mme Dominique CHAUVEL, maire de SAINT-VALÉRY-EN-CAUX ;
- M. Guillaume COUTEY, maire de MALAUNAY ;
- M. Mario DEMAZIÈRES, maire de SAINT-CLAIR-SUR-LES-MONTS ;
- M. Michel FOUQUET, maire de FRESNOY-FOLNY ;
- Mme Claire GUÉROULT, maire d'ÉCRAINVILLE ;
- M. Xavier LEFRANCOIS, maire de NEUFCHATEL EN BRAY ;
- Mme Virginie LUCOT-AVRIL, maire d'AUMALES ;
- M. Patrick MARTIN, maire de PETIT-CAUX ;
- M. Jean-François MAYER, maire d'HATTENVILLE ;
- M. Denis MERVILLE, maire de SAINNEVILLE ;
- M. Georges MOLMY, maire d'YQUEBEUF ;
- M. Yvon PESQUET, maire de CLEUVILLE ;
- M. Patrick SIMON, maire de SAINTE-MARGUERITE-SUR-DUCLAIR ;

** en qualité des représentants des présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la population n'excède pas 60 000 habitants :*

- Mme Sophie ALLAIS, vice-présidente de la Communauté de communes Campagne-de-Caux ;
- M. Michel BENTOT, président de la Communauté de communes de Caux-Austreberthe ;
- M. Nicolas BERTRAND, président de la Communauté de communes Bray-Eawy ;
- M. Patrick BOULIER, président de la Communauté d'agglomération de la région dieppoise,
- M. Alain BRIÈRE, président de la Communauté de communes des Villes Soeurs,
- M. Gérard CHARASSIER, président de la Communauté de communes de la région d'Yvetot ;
- M. Gérard COLIN, président de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre ;
- M. Jean-Luc CORNIÈRE, président de la Communauté de communes Terroir-de-Caux ;
- M. Éric HERBET, président de la Communauté de communes Inter-Caux-Vexin ;
- M. Jacques LECOURT, délégué communautaire de la Communauté de communes de Londinières ;
- M. Eric PICARD, président de la Communauté de communes des Quatre Rivières ;
- M. Gérard PICARD, président de la Communauté de communes Falaises du Talou ;
- M. Christian ROUSSEL, président de la Communauté de communes interrégionale Aumale-Blangy-sur-Bresle ;
- M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, président de la Communauté de communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville ;
- M. Laurent VASSET, vice-président de la Communauté d'agglomération Fécamp-Caux-Littoral Agglomération.